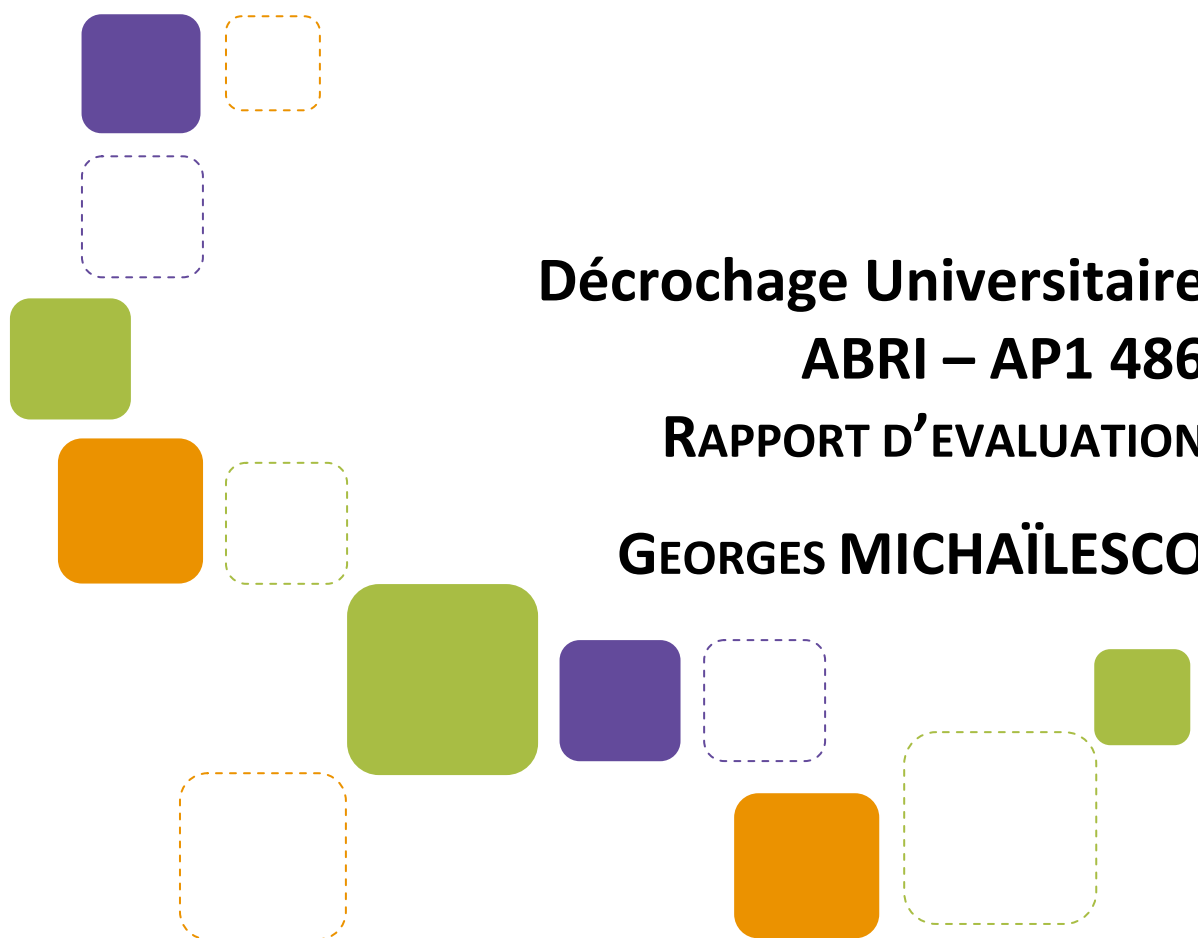




FEJ
FONDS
D'EXPÉRIMENTATION
POUR LA
JEUNESSE



Décrochage Universitaire ABRI – AP1 486 RAPPORT D'ÉVALUATION GEORGES MICHAÏLESCO

Ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et de la Vie associative
Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse



95 avenue de France – 75650 Paris cedex 13
www.experimentation.jeunes.gouv.fr

Cette évaluation a été financée par le Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse dans le cadre de l'appel à projets n° 1-2009, axe 1 « Réduire les sorties prématurées du système de formation initiale », programme 7 « Accompagnement et insertion professionnelle des étudiants qui décrochent » lancé en juin 2009 par le Ministère chargé de la jeunesse.

Le fonds d'expérimentation est destiné à favoriser la réussite scolaire des élèves et améliorer l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de moins de vingt-cinq ans. Il a pour ambition de tester de nouvelles politiques de jeunesse grâce à la méthodologie de l'expérimentation sociale. A cette fin, il impulse et soutient des initiatives innovantes, sur différents territoires et selon des modalités variables et rigoureusement évaluées. Les conclusions des évaluations externes guideront les réflexions nationales et locales sur de possibles généralisations ou extensions de dispositifs à d'autres territoires.

Les résultats de cette étude n'engagent que leurs auteurs, et ne sauraient en aucun cas engager le Ministère.

Ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Education populaire et de la Vie associative
Direction de la Jeunesse, de l'Education populaire et de la Vie associative

Mission d'animation du Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse
95, avenue de France 75 650 Paris Cedex 13
Téléphone : 01 40 45 93 22
<http://www.experimentation.jeunes.gouv.fr>

Pour plus d'informations sur le déroulement du projet, vous pouvez consulter sur le site <http://www.experimentation.jeunes.gouv.fr> la note de restitution finale soumise au FEJ par le porteur de projet.



FICHE SYNTHÉTIQUE

THÉMATIQUE Décrochage universitaire Numéro du projet AP1_486
LE DISPOSITIF EXPERIMENTÉ
Titre : Accompagnement, Bilan, Réorientation, Insertion (ABRI)
Objectifs initiaux : Recenser et analyser les difficultés rencontrées par les étudiants en risque de « décrochage », définir avec eux un projet qui les remobilise, et mettre en œuvre les actions qui leur permettront de s’y engager. Descriptif synthétique du dispositif expérimenté : Le dispositif ABRI se développe en plusieurs étapes tout au long de l’année universitaire de la première année de licence : <ul style="list-style-type: none">- Repérage et identification des étudiants, en partenariat avec les responsables de département et avec les enseignants des équipes pédagogiques (mise en place d’une fiche de liaison).- Prise de contact téléphonique avec les étudiants par le conseiller ABRI et proposition d’un premier RDV de diagnostic.- Analyse des difficultés rencontrées par l’étudiant.- Accompagnement individualisé par des entretiens de bilan-réorientation, la construction d’un projet d’études et d’insertion professionnelle, l’élaboration d’un plan d’action, le suivi de sa réalisation. Partenaires techniques opérationnels : Partenaires de l’expérimentation : l’ARCNAM, les CFA, les lycées ayant des BTS, la Chambre de Commerce et d’Industrie de Versailles et du Val d’Oise, les communautés d’agglomération. Durée de l'expérimentation : Durée initiale : 24 mois Durée effective : 27 mois (avril 2010 – fin juin 2012)
LE PORTEUR DU PROJET
Nom de la structure : Université de Versailles Saint Quentin en Yvelines Type de structure : EPSCP
L'ÉVALUATEUR DU PROJET
Nom de la structure : Université Paris Sud Georges Michailesco - Professeur (en retraite depuis le 01/09/2011) Type de structure : EPSCP



RÉSUMÉ

Le projet ABRI vise à recenser et analyser les difficultés rencontrées par un étudiant en « risque de décrochage », à définir avec lui un projet qui le remobilise, à mettre en œuvre et suivre les actions qui permettent à l'étudiant de s'engager avec succès dans ce projet.

Le déroulement du processus de remobilisation déployé auprès des décrocheurs est en 2 phases :

→ **repérage** des étudiants en difficulté

→ **accompagnement** des étudiants décrocheurs ou décrocheurs potentiels en 4 étapes

1. Analyse et bilan de la situation de l'étudiant ;
2. Aide à la construction d'un projet personnalisé / remobilisation ;
3. Elaboration d'un plan d'action en fonction du projet ;
4. Suivi de la mise en œuvre du plan d'action.

Après avoir mis en place toute l'organisation nécessaire à l'UVSQ pour le déploiement de ce dispositif, ce sont, chaque année, plus de 1000 étudiants décrocheurs (plus du quart des étudiants inscrits en licence 1^{ère} année) qui bénéficient du projet ABRI.

Les solutions de remédiations proposées ne se limitent pas à la simple réorientation. Des programmes de remise à niveau dans certaines disciplines, de formations passerelles, des parcours spécifiques, sont proposés aux décrocheurs pour les remettre dans une voie de réussite d'études supérieures.

L'expérimentation menée par l'UVSQ montre :

- que le phénomène du décrochage touche près de 30% des étudiants entrant à l'université en première année de licence ;
- que toutes les filières de formations sont plus ou moins concernées ;
- que des solutions permettent de prévenir ce décrochage ;
- que les solutions déployées à l'UVSQ peuvent être adaptées par d'autres universités en fonction de leur contexte local (origine des étudiants, organisation des cursus, ressources informatiques...);
- que des moyens humains et financiers sont indispensables pour mettre en place un dispositif favorisant la réussite étudiante.

L'université de Versailles Saint-Quentin a été sacrée « meilleure université de France » selon une étude du ministère de l'Enseignement supérieur (avril 2013).

Ce classement repose sur le taux de réussite en Licence ainsi que sur la capacité des établissements à tirer le meilleur de leurs étudiants, c'est-à-dire sur la « valeur ajoutée » qu'ils peuvent leur apporter en fonction de leur profil de départ (milieu social d'origine, âge, sexe, cursus scolaire).

On peut penser que le dispositif ABRI n'est pas étranger à ce classement flatteur.



Note de Synthèse

Le projet ABRI expérimenté par l'UVSQ (Université de Versailles Saint Quentin) vise :

- ✓ à recenser et analyser les difficultés rencontrées par les étudiants en risque de « décrochage » ;
- ✓ à dialoguer avec eux pour définir un projet propre à les remobiliser ;
- ✓ à mettre en œuvre les parcours et actions qui lui permettront de s'engager dans cette voie ;
- ✓ à les accompagner dans la réalisation de ce parcours.

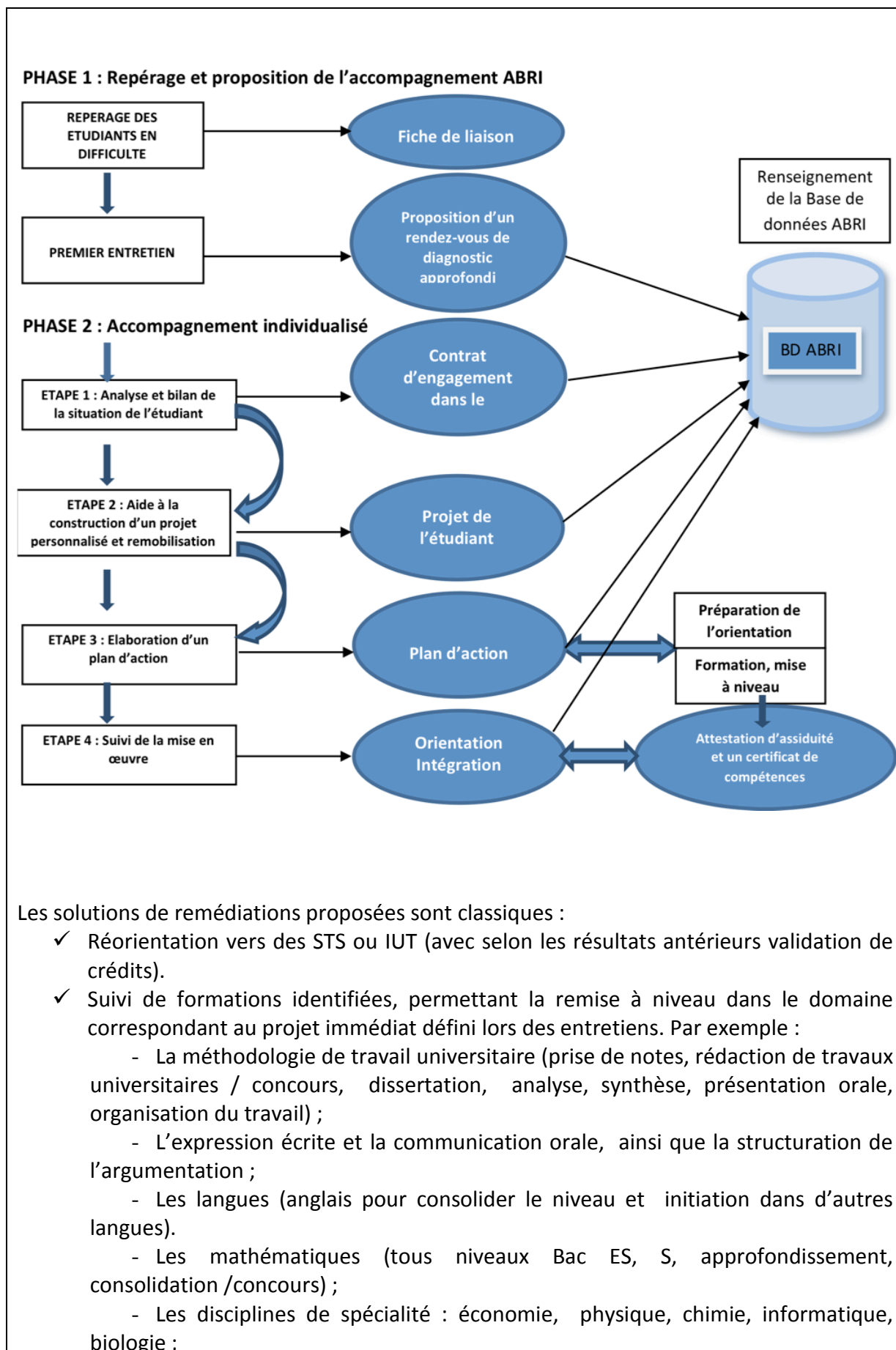
Une cellule ABRI a été constituée spécifiquement pour cette action au sein de la DRIP (Direction de la Réussite et de l'Insertion professionnelle) de l'UVSQ. Elle est composée de 5 personnes (4 conseillers « bilan-projet », 1 conseiller « remédiation ») plus un gestionnaire. Un réseau de « correspondants ABRI » au sein des composantes a été organisé pour informer les enseignants et les étudiants du dispositif puis détecter les décrocheurs. Des outils spécifiques pour le repérage des difficultés et une base de données ont aussi été créés spécialement pour le dispositif ABRI.

Le public cible est celui des étudiants inscrits en première année d'études universitaires (licence 1ère année, DUT 1ère année) à l'Université de Versailles Saint Quentin, toutes filières confondues, soit les filières Sciences, Sciences sociales, Droit et Science politique, Médecine, Langues, Histoire, Géographie, DUT (GACO, TC, Info, R&T, GEii).

Les 2 années universitaires significatives de l'expérimentation sont 2010/2011 et 2011/2012. Ceci concerne donc un panel d'environ 4000 étudiants de l'UVSQ par année universitaire.

Le dispositif a permis de détecter par année universitaire environ 1000 étudiants comme « décrocheurs » et un tiers a eut recours au dispositif ABRI. En moyenne ces étudiants ont bénéficié de 4 entretiens avec les conseillers ABRI.

Les phases et étapes de la détection et de l'accompagnement des étudiants décrocheurs sont illustrées par le synoptique ci dessous.



- La culture générale et des éléments de méthodologie spécifiques à la préparation des concours de la fonction publique de catégorie B et C.
- ✓ Suivi d'un cycle spécifique Remise A Niveau ABRI au contenu adapté au profil moyen des décrocheurs et validé par un certificat de compétences.
- ✓ Possibilité de recours à un Atelier Pédagogique Personnalisé Numérique.
- ✓ Orientation vers des CFA pour des formations plus directement orientées vers un emploi immédiat.

Les résultats en terme de réinsertion dans des cursus universitaires ou équivalents sont satisfaisants mais il ne faut pas oublier qu'il est très difficile de forcer les étudiants en situation de décrochage à accepter une aide. Or ce sont les étudiants décrocheurs et réfractaires à une aide personnalisée qu'il faudrait pouvoir réinsérer dans une voie de réussite adaptée à leur projet d'étude et de vie future.

Mais :

- comment obliger tous les étudiants en difficulté ou en situation de décrochage, quelles qu'en soient les raisons à suivre ce dispositif ?
- et si cela était possible aurait on les moyens (humains en particulier) pour accompagner de façon efficace le millier d'étudiants décrocheurs ?
- ? ».

L'essaimage de l'expérience menée par l'UVSQ est parfaitement envisageable à toute université qui s'en donnera les moyens sur les plans humains, organisationnel, matériel et financier. Il faut souligner que le budget de ce projet ABRI est de 1 259 465 € pris en charges à 56,5% par FEJ ce qui peut être un frein important pour des universités autonomes qui ont du mal à boucler leur budget.

Ce problème de moyens est important à souligner car le budget d'un établissement ne permet pas forcément de financer un dispositif spécifique aux décrocheurs. En rappelant que pour l'état, le cout de l'étudiant est de l'ordre de 7000 € par an, on voit que le financement d'universités envisageant un tel dispositif peut facilement être « rentable » pour la tutelle et la société.

L'expérimentation menée par l'UVSQ montre :

- que le phénomène du décrochage touche près de 30% des étudiants entrant à l'université en première année de licence ;
- que toutes les filières de formations sont plus ou moins concernées ;
- que des solutions permettent de prévenir ce décrochage ;
- qu'il est très difficile de forcer des étudiants décrocheurs à accepter une aide personnalisée ;
- que les solutions déployées à l'UVSQ peuvent être adaptées par d'autres universités en fonction de leur contexte local (origine des étudiants, organisation des cursus, ressources informatiques...);
- que des moyens humains et financiers sont indispensables pour mettre en place un dispositif favorisant la réussite étudiante.

Une communication du coté très opérationnel de cette expérience auprès des universités confrontées au problème des décrocheurs (c'est à dire toutes) est indispensable.

L'université de Versailles Saint-Quentin a été sacrée « meilleure université de France » selon une étude du ministère de l'Enseignement supérieur (avril 2013).

Ce classement repose sur le taux de réussite en Licence ainsi que sur la capacité des établissements à tirer le meilleur de leurs étudiants, c'est-à-dire sur la « valeur ajoutée » qu'ils peuvent leur apporter en fonction de leur profil de départ (milieu social d'origine, âge, sexe, cursus scolaire).

On peut penser que le dispositif ABRI n'est pas étranger à ce classement flatteur.



PLAN DU RAPPORT

Introduction - L'expérimentation

1. Objectifs du projet et nature de l'action expérimentée
 - i. Objectifs du projet
 - ii. Action expérimentée
 - iii. Influence éventuelle de l'évaluateur dans la conception et la conduite du projet
2. Objectifs et modalités de l'évaluation
 - i. Problématique et méthodologie mise en œuvre
 - ii. Validité interne

Evaluation de projet - Enseignements de politique publique

1. Résultats de l'évaluation
 - i. Les publics touchés par l'expérimentation
 - ii. Les effets du dispositif expérimenté
 - iii. Conclusion de la partie et mise en perspective
2. Validité externe des résultats et perspectives de généralisation/essaimage
 - i. Caractère expérimental du dispositif évalué
 - ii. Caractère transférable du dispositif et changement d'échelle

Conclusion générale



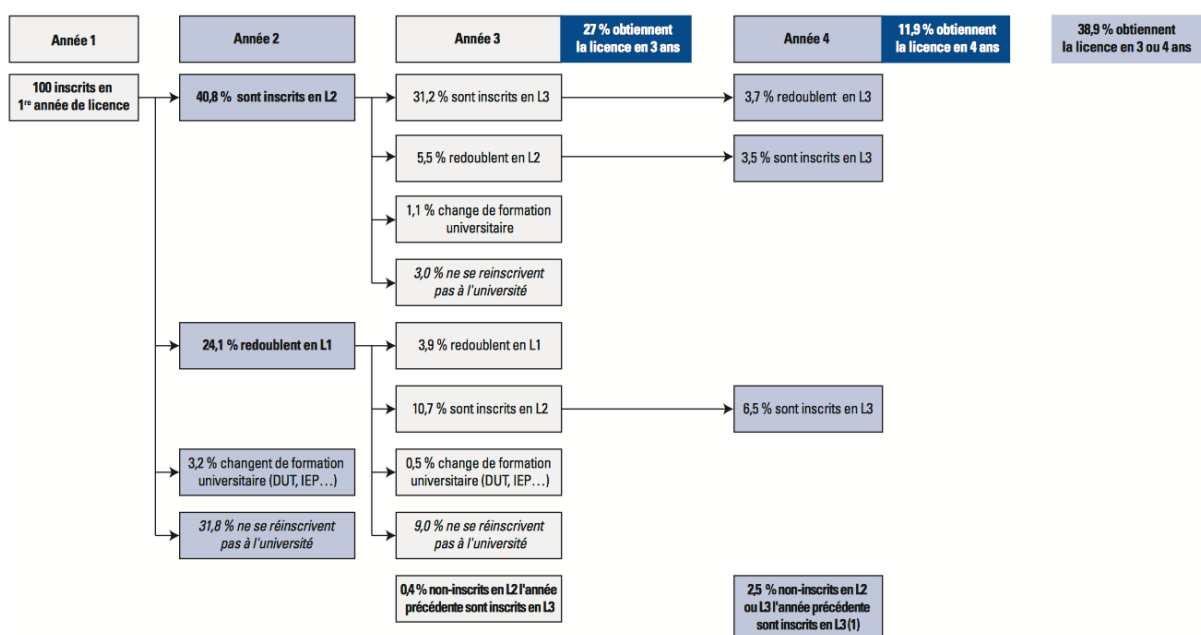
INTRODUCTION GENERALE

II. L'expérimentation

1. Objectifs du projet et nature de l'action expérimentée

i. Objectifs du projet

Le projet entre dans le cadre de l'amélioration de la réussite des étudiants de licence. Il part du constat que seul un tiers des étudiants obtient sa licence en 3 ans, la grande majorité échouant en 1^{ère} année du fait des difficultés rencontrées pour s'intégrer aux spécificités des études universitaires qui amène au phénomène de « décrochage ».



Source Note d'information MESR Avril 2013

Sont considérés comme « décrocheurs » les étudiants régulièrement absents aux enseignements de TD, à une ou plusieurs épreuves du premier semestre universitaire ou aux résultats insuffisants aux examens du premier semestre. Ils sont repérés par les responsables des filières participantes à l'expérimentation.

Le dispositif ABRI expérimenté par l'UVSQ (Université de Versailles Saint Quentin) vise :

- ✓ à recenser et analyser les difficultés rencontrées par les étudiants en risque de « décrochage » ;
- ✓ à dialoguer avec eux pour définir un projet propre à les remobiliser ;

- ✓ à mettre en œuvre les parcours et actions qui lui permettront de s'engager dans cette voie ;
- ✓ à les accompagner dans la réalisation de ce parcours.

Pour mener à bien l'expérimentation, une structure d'accompagnement a été mise en place à l'UVSQ.

ii. L'action expérimentée

Un dispositif ABRI a été mis en place au sein de l'UVSQ pour détecter les étudiants en situation de décrochage (avéré ou potentiel), les aider à trouver une solution de remédiation et leur fournir un accompagnement pédagogique et méthodologique, soit dans les outils proposés par l'université (tutorat, modules de méthodologie ...) soit par des modules de remédiation spécifiques. Les étudiants qui souhaitent s'engager dans une insertion professionnelle rapide, qu'elle soit temporaire ou plus pérenne, sont également accompagnés dans la définition de leur projet professionnel et leur recherche d'emploi.

Une cellule ABRI a été constituée spécifiquement pour cette action au sein de la DRIP (Direction de la Réussite et de l'Insertion professionnelle). Elle est composée de 5 personnes (4 conseillers « bilan-projet », 1 conseiller « remédiation ») plus un gestionnaire. Un réseau de « correspondants ABRI » au sein des composantes a été organisé pour informer les enseignants et les étudiants puis détecter les décrocheurs. Des outils spécifiques pour le repérage des difficultés et une base de données ont aussi été créés spécialement pour le dispositif ABRI. Le budget de cette action est de 1 259 465 € pris en charges à 56,5% par FEJ.

iii. Influence éventuelle de l'évaluateur dans la conception et la conduite du projet

L'évaluateur est intervenu au niveau des solutions de remédiation en partageant son expérience personnelle (IUT de Cachan) et celles de l'Université Paris Sud dans le domaine de la lutte contre l'échec des étudiants de DUT et de licence.

Des réunions spécifiques de mutualisations inter universités (Paris Sud, UVSQ, Evry), ouvertes aux personnes directement concernées, sur des outils spécifiques favorisant la réussite étudiante ont été organisées. Par exemple sur le projet personnel et professionnel de l'étudiant (PPPE), le portfolio, l'approche compétences ...

Les relations avec un des porteurs du projet ABRI, Alain Nicolas, dans le cadre de la formation continue et la VAE ont favorisé l'émergence de préoccupations communes en relation avec la réussite étudiante et l'organisation de ces rencontres inter universités.

2. Objectifs et modalités de l'évaluation

i. Problématique et méthodologie mise en œuvre

Il s'agit d'une expérimentation qui vise à améliorer la réussite en licence des étudiants en s'intéressant plus spécifiquement aux étudiants « décrocheurs ».

L'évaluation de ce projet porte essentiellement sur les aspects opérationnels du dispositif mis en place et de ses retombées au bénéfice des décrocheurs. Elle est faite sur 2 plans :

Quantitatif : à partir de données chiffrées, fournies par les porteurs de projet, portant sur les populations détectées et accompagnées ;

Qualitatif : sur l'analyse des profils de décrocheurs et la comparaison avec les idées reçues dans ce domaine, sur l'intérêt des solutions proposées et l'impact sur la réussite ultérieure des « décrocheurs », sur la transférabilité de l'expérimentation ABRI à d'autres universités.

Une revue de presse a permis de situer les résultats obtenus avec les « idées reçues » dans le domaine de l'échec à l'université.

La comparaison avec des dispositifs voisins proposés par d'autres universités a aussi permis de valider l'utilité du dispositif ABRI.

ii. Validité

L'évaluation s'est faite à partir des éléments chiffrés fournis par les porteurs du projet.

La comparaison avec les statistiques nationales communiquées par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche montre des chiffres dans la moyenne nationale.

L'évaluation repose aussi sur des entretiens réguliers avec les différents responsables du projet (fréquence mensuelle sur la période 2011 et 2012, hors période de vacances scolaires) ainsi qu'avec des membres de la cellule ABRI (2 rencontres en 2010 et 2011). Ceci a permis de mieux cerner la méthode de travail utilisée pour détecter puis accompagner les décrocheurs ainsi que les difficultés rencontrées par l'équipe ABRI.

La participation aux comités de pilotage du projet qui se sont tenus entre juin 2010 et juillet 2012 a aussi donné l'occasion de rencontres et d'échanges fructueux avec les principaux responsables du déploiement de l'expérimentation au niveau ABRI mais aussi au niveau des composantes de l'UVSQ.

EVALUATION DU PROJET - ENSEIGNEMENTS DE POLITIQUE PUBLIQUE

3. Résultats de l'évaluation

i. Les publics touchés par l'expérimentation

Le public cible est celui des étudiants inscrits en première année d'études universitaires (licence 1ère année, DUT 1ère année) à l'Université de Versailles Saint Quentin, toutes filières confondues, soit une couverture plus large que celle annoncée dans le projet initialement proposé ou seules les filières Sciences, Sciences sociales, Droit et Science politique étaient ciblées.

Les 2 années universitaires significatives de l'expérimentation sont 2010/2011 et 2011/2012. Ceci concerne donc un panel d'environ 4000 étudiants de l'UVSQ par année universitaire.

Caractéristiques des bénéficiaires de l'expérimentation

Les données les plus significatives extraites du rapport final du dispositif ABRI.

Effectif et %	Année 2010	Année 2011
Population Etudiants L1 + DUT	3919	4019
Effectif identifié en difficulté	1191	1078
Effectif total entré dans le dispositif ABRI	295	312
% étudiants en difficulté / effectif total en 1 ^{ère} année	30%	26,8%
% des étudiants entrés dans ABRI / étudiants identifiés en difficulté	24,7%	28,9%
Effectif féminin	53%	50%
Effectif masculin	47%	50%

Le dispositif de détection des décrocheurs est efficace.

Toutefois moins d' $\frac{1}{3}$ des étudiants détectés acceptent de bénéficier de l'accompagnement de la cellule ABRI.

Ce résultat, s'il est en amélioration ($\frac{1}{4} \rightarrow \frac{1}{3}$), reste insuffisant et est un axe d'amélioration à travailler.

pas envie.

L'analyse des profils des décrocheurs par type de bac montre que les titulaires d'un bac général sont nombreux en situation de décrochage. Plus nombreux en effectif que les bac pro ! Elle n'est pas reprise ici car elle est conforme à toutes les études existantes sur ce sujet.

Les décrocheurs ne sont pas détectés en amont. Ceci pourrait se faire à partir de l'analyse des profils constatés (base de données ABRI) ou de celui décrit par le CEREQ :

Etre un garçon

Avoir un parent né à l'étranger

Etre issu d'une catégorie socio-professionnelle défavorisée (père «employé / ouvrier») ;

Avoir redoublé dans le secondaire ;

Etre titulaire d'un Bac techno et surtout d'un Bac pro (42,4 % des bacheliers technologiques ne sont pas réinscrits après une 1ère année et ils sont 50,7 % des bacheliers professionnels à décrocher - soit 1 sur 2 - contre 22,6 % des bacheliers généraux) ;

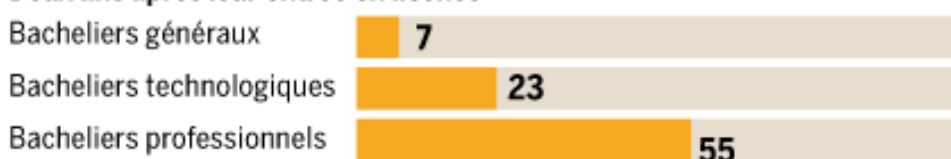
Avoir fait le choix de l'université par défaut.

Une telle détection permettrait d'exercer une vigilance dès le début de l'année universitaire et de ne pas attendre le constat au bout de 2 mois de présence (ou absence !) à l'université.

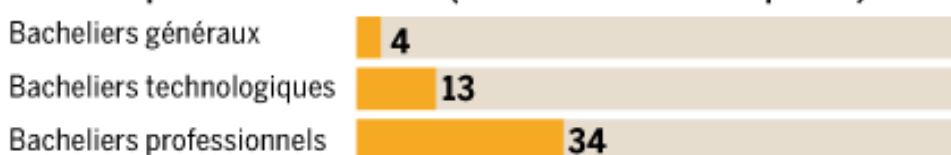
Les bacheliers professionnels, principaux décrocheurs

PART DES BACHELIERS DE 2008 AYANT ARRÊTÉ LEURS ÉTUDES
SANS OBTENIR DE DIPLÔME, en %

Deux ans après leur entrée en licence



Deux ans après leur entrée en STS (section de technicien supérieur)



Deux ans après leur entrée en IUT



Deux ans après leur entrée en classe préparatoire aux grandes écoles (CPGE)



INFOGRAPHIE LE MONDE

SOURCE : MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Le tableau ci après donne des indications sur les filières de formation les plus touchées par le décrochage.

Niveau et type	Type formation	Année 2010	Année 2011
L1	L1 AES	159 13%	122 11%
	L1 LLCE Anglais	98 8%	68 6%
	L1 Droit	345 29%	308 29%
	L1 Droit parcours langues	11 1%	20 2%
	L1 Droit/Anglais	12 1%	36 3%
	L1 Economie	139 12%	118 11%
	L1 Economie/Langues	2 0%	3 0%
	L1 Etudes Européennes et Internationales	0 0%	6 1%
	L1 LLCE Espagnol	15 1%	6 1%
	L1 Géographie	21 2%	16 1%
	L1 Histoire	42 4%	47 4%
	L1 Lettres Modernes	29 2%	16 1%
	L1 MASS	5 0%	5 0%
	L1 Médecine	43 4%	23 2%
	L1 Sciences	216 18%	207 19%
	L1 Sociologie	49 4%	68 6%
L1 STAPS	2 0%	1 0%	
DUT1	DUT GACO 1	0 0%	2 0%
	DUT GEII 1	0 0%	0 0%
	DUT Info 1	3 0%	1 0%
	DUT R & T 1	0 0%	1 0%
	DUT TC 1	0 0%	4 0%
Total Effectifs étudiants en difficulté		1191	1078
Total %		100%	100%

Sans surprise ce sont les étudiants en droit qui sont le plus « décrocheurs ».

Les étudiants ayant accepté les services du dispositif ABRI bénéficient d'entretiens approfondis avec des conseillers. Ces entretiens permettent une évaluation des difficultés rencontrées, une mise en lumière des motivations et des acquis (parcours scolaire, du collège au lycée, motivation réelle du choix de la filière universitaire dans laquelle il est inscrit). L'étudiant est progressivement conduit à exprimer et à formaliser son projet, à évaluer la faisabilité, à prendre en compte les différents aspects de sa situation personnelle (situation initiale, objectifs, ressources, obstacles...).

Le nombre de rendez-vous par étudiant varie de 1 à 15, montrant les difficultés rencontrées par certains étudiants pour aborder ce travail très approfondi conduisant à un projet accepté par celui-ci. Ainsi, 48% des étudiants a eu besoin de plus de 3 rendez-vous.

En moyenne les statistiques de RV des décrocheurs volontaires du dispositif ABRI sont données ci dessous :

	2011	2012
Nombre total de rendez-vous	1192	1078
Nombre moyen de rendez-vous	4,4	3,6

Nombreux sont les étudiants qui expriment leurs difficultés d'adaptation au système universitaire. Très souvent ils envisagent alors de se réorienter vers une formation de type BTS ou DUT.

Les étudiants se plaignent beaucoup du manque d'encadrement et de la manière impersonnelle avec laquelle les enseignements sont dispensés à l'université (« personne ne s'intéresse à ce que je fais »).

La méconnaissance des méthodologies universitaires et le manque d'autonomie dans l'acquisition de connaissances constituent de sérieux obstacles qui déstabilisent de nombreux étudiants.

Enfin, phénomène propre à l'Île de France, beaucoup de décrochage sont liés aux difficultés de logement universitaire qui amènent à résider loin des sites d'études. Cet éloignement géographique ne leur permet pas de se déplacer aisément pour une ou deux heures de cours, en particulier quand ils doivent concilier leur emploi du temps à l'université avec les contraintes horaires d'un emploi à temps partiel pour subsister.

Pour remettre en selle les décrocheurs les remédiations proposées tiennent compte du projet défini par l'étudiant.

Les principaux besoins de formation identifiés, ont permis par exemple de définir des remises à niveau dans les domaines suivants :

- La méthodologie universitaire (prise de notes, rédaction de travaux universitaires / concours, dissertation, analyse, synthèse, présentation orale, organisation du travail).
- L'expression écrite et la communication orale, ainsi que la structuration de l'argumentation.
- Les langues (anglais pour consolider le niveau et initiation dans d'autres langues).
- Les mathématiques (tous niveaux Bac ES, S, approfondissement, consolidation /concours).
- Les disciplines de spécialité : économie, physique, chimie, informatique, biologie.
- La culture générale et des éléments de méthodologie spécifiques à la préparation des concours de la fonction publique de catégorie B et C.

Des partenariats avec d'autres établissements ont aussi permis la mise en place de passerelles vers d'autres filières de formation.

Une formation spécifique a aussi été montée : RAN ABRI (remise à niveau ABRI). Elle vise à permettre de mieux réussir dans une nouvelle voie à la rentrée suivante.

Module proposés	Modalités pédagogiques	Horaire hebdomadaire	Volume semestriel
Expression écrite et orale et structuration de l'argumentation	Travaux dirigés et travaux pratiques	3 heures	36 heures
Outils mathématiques	Travaux dirigés et travaux pratiques	3 heures	36 heures
Langues vivantes : anglais	Auto-formation en laboratoire multimédia	2 fois 1 heure 30	36 heures
	Atelier de conversation	1 heure	12 heures
Préparation du C2i (Certificat Informatique et Internet)	TD	2 heures (sur 9 semaines)	18 heures
	Travail personnel en auto-formation tutorée	De 4 à 7 heures (sur 6 semaines)	De 25 à 40 heures

Ce type de dispositif de « réadaptation » est proposé par d'autres établissements sous des formes variées : semestre décalés (IUTs de Paris Sud), formations spécifiques comme le parcours RAN ABRI ...

exemple : DUMO – diplôme d'université méthode et organisation de l'université Paris Sud qui propose à des décrocheurs, sur la base du volontariat un parcours, sur le 2^{ème} semestre universitaire, validé par un diplôme d'université qui leur donne des outils pour mieux s'organiser, se connaître et surtout s'organiser pour apprendre à apprendre (ce qui manque trop souvent à tous les étudiants !).

Adhésion du public ciblé au dispositif

le dispositif ABRI a eu un impact favorable, en leur redonnant confiance et en les remettant sur un chemin de réussite.

Enfin, l'enquête de satisfaction conduite à la fin de l'expérimentation du dispositif RAN ABRI a montré que les étudiants sont majoritairement satisfaits pour les raisons suivantes:

- Ils se sont sentis soutenus dans leurs démarches de recherches de formations ;
- Ils ont apprécié l'écoute, le soutien, la qualité du suivi ;
- Ils ont trouvé des conseils personnalisés ;
- Ils se sont sentis rassurés sur leur choix d'orientation ;
- Ils ont réussi à construire un projet d'études et un projet professionnel ;
- Ils ont retrouvé confiance en eux.

Malheureusement, ils ne représentent que le tiers de décrocheurs, ceux qui sont les plus conscients de leur besoin d'aide pour sortir d'une mauvaise période.

ii. Les effets du dispositif expérimenté

Effets de l'expérimentation sur le public bénéficiaire

Pour les étudiants décrocheurs qui ont acceptés les services proposés par le dispositif ABRI, les effets sont directement visibles en terme de réinsertion dans une formation correspondant à leur projet personnel et professionnel.

Mais, il est trop tôt pour savoir si cela se traduira par une réussite dans la nouvelle voie de formation choisie (cela ne sera visible que dans 2 ou 3 ans selon le cycle suivi) puis par une insertion professionnelle. Un suivi de ce qu'ils vont devenir sera intéressant. Mais le temps de l'expérimentation est limité à 2 années universitaires.

Effets induits

Si pour les étudiants décrocheurs volontaires le dispositif est profitable, ils ne sont qu'une minorité.

La question qui se pose est : comment convaincre les étudiants réfractaires (ceux qui se « voilent la face », pour qui « c'est un accident » ou « cela ira mieux le prochain semestre » ...) à toute aide comme celle apportée par le dispositif ABRI, que ce dispositif est fait pour eux et qu'il peut les aider à se réinsérer dans une voie de réussite adaptée à leur projet d'étude et de vie future ?

Gouvernance et coordinations d'acteurs

La mise en place de la structure ABRI dans un contexte de mise en place de l'autonomie des universités est un succès remarquable pour l'équipe projet ABRI.

L'appui de la présidence de l'université est indispensable pour réussir un tel projet car il implique une cellule centrale organisée, la coordination d'un réseau de correspondants au sein des filières de formations, une communication importante auprès des acteurs concernés (étudiants, et enseignants). Autant de points difficiles à maîtriser sans l'appui de la gouvernance de l'université.

Conclusion de la partie et mise en perspective

Sur le plan de l'organisation du dispositif ABRI l'expérimentation ABRI est très intéressante et fournit une bonne référence pour tout établissement qui souhaite aborder le problème du décrochage universitaire au niveau licence.

Sur le plan de l'efficacité du dispositif il est clair que pour les étudiants décrocheurs qui ont recherché dans le dispositif ABRI un accompagnement, le bénéfice a été réel.

La question une nouvelle fois posée est : comment faire en sorte que plus de décrocheurs se sentent concernés et acceptent de dialoguer et rechercher une solution pour réussir leurs études post bac.

4. Validité externe des résultats et perspectives de généralisation/essaimage

i. Caractère expérimental du dispositif évalué

Le dispositif ABRI a permis de structurer et généraliser des pratiques de repérages d'étudiants et de réorientation qui résultaient d'initiatives individuelles de responsables de formations des composantes de l'UVSQ. ABRI a permis de rendre visible ces pratiques. Pour être encore plus efficace le dispositif ABRI devrait, mieux cerner, en amont, le public bénéficiaire du suivi et rendre ce suivi obligatoire.

ii. Caractère transférable du dispositif et changement d'échelle

Représentativité du terrain, des acteurs et du public bénéficiaire

L'UVSQ est une université qui accueille des étudiants d'origine sociale très contrastée. Il aurait été intéressant de recouper décrochage avec les origines sociales et le parcours des étudiants.

Le profil complet des décrocheurs n'a pas été abordé les porteurs de projets mais pourrait servir à détecter de façon anticipée des étudiants au « profil type décrocheur » pour cette université.

La comparaison avec d'autres dispositifs universitaires du plan réussite en licence montre que les résultats obtenus sont très voisins. En particulier et malheureusement toutes les initiatives ne permettent que d'aider la frange la plus volontaire des décrocheurs. Ceux qui ont conscience de leurs difficultés et souhaitent une aide pour les surmonter.

Contexte expérimental

L'UVSQ a mis en place dans cette expérimentation une organisation, des outils, des moyens de remédiation, qui sont aisément transposables à d'autres universités.

L'évaluateur n'a pas vraiment influencé le déroulement de l'expérimentation. Il en a seulement été le témoin intéressé et a pu, chaque fois que l'occasion s'est présentée, faire part de ses expériences personnelles en relation avec la réussite étudiante.

Transférabilité du dispositif

Le dispositif expérimenté par l'UVSQ est aisément transposable à d'autres universités.

La structuration, l'organisation, la méthodologie, développées par l'UVSQ sont facilement copiables par toute université sous réserve qu'elle s'en donne les moyens.

Les remédiations proposées sont, finalement, assez classiques et faciles à proposer par une université pluridisciplinaire comme l'UVSQ.

D'autres universités sont aussi sur des pistes de travail voisines de celles de l'UVSQ : Angers, Strasbourg, Metz, Bretagne se sont organisés, avec des moyens variables, sur cette réinsertion des décrocheurs.

Par exemple, l'université d'Angers - 16 000 étudiants - a mis en place, en 2009, le dispositif Transver'Sup, qui permet de "raccrocher" les "décrocheurs". "Nous nous intéressons aux décrocheurs précoces, dès le mois de décembre, et à ceux qui n'ont pas passé leurs partiels ou leur contrôle continu", explique Franck Rexand-Galais, maître de conférence en psychologie et directeur du service d'orientation de l'université.

"Ils sont repérés par les enseignants, voire se signalent eux-mêmes, car notre démarche est connue. Ils sont reçus par des conseillers en orientation et suivent des ateliers pour construire leur CV, trouver des stages, s'engager dans des associations, réfléchir à leur projet professionnel. Ils suivent ces ateliers à 100 %, sans défection aucune", se félicite M. Rexand-Galais.

Doté d'un budget annuel de 45 000 euros, le dispositif profite à 144 étudiants d'Angers et de Nantes. Selon les enquêtes, 79,7 % des participants sont en formation, beaucoup en BTS ou en préparation de concours, notamment pour les professions paramédicales. Un tiers poursuit une licence générale. 15,3 % ont un emploi. Seuls 3,4 % sont en recherche d'emploi. (Source Le Monde 06/03/2013)

CONCLUSION GENERALE

Dans le cadre du projet ABRI AP1 486, l'UVSQ a mis en place une structure qui prend en charge les étudiants décrocheurs.

Le dispositif est structuré pour :

- Détecter les décrocheurs ;
- Dialoguer avec ceux qui des décrocheurs qui souhaitent une aide ;
- Proposer aux décrocheurs suivis des solutions de remédiation et les accompagner.
- Organiser des enseignements spécifiques utiles aux décrocheurs quelque soit leur profil.

En terme de volume il a permis de proposer une aide au tiers des étudiants détectés décrocheurs (soit environ 300 étudiants par année universitaire). L'impact à court terme est que ces étudiants se sont relancés sur de bonnes bases dans des études universitaires. La durée limitée de l'expérimentation ne permet pas de savoir si ce redémarrage sera suivi de réussite dans les études et d'insertion professionnelle. Ceci ne sera visible que dans 3 à 5 ans.

Malgré le dispositif mis en place, il est très difficile de forcer les étudiants en situation de décrochage à accepter une aide. Or ce sont ces étudiants qu'il faudrait pouvoir réinsérer dans une voie de réussite adaptée à leur projet d'étude et de vie future.

Pour être encore plus efficace le dispositif ABRI devrait, mieux cerner, en amont, le public bénéficiaire du suivi et rendre ce suivi obligatoire. Mais :

- comment obliger tous les étudiants en difficulté ou en situation de décrochage, quelles qu'en soient les raisons à suivre ce dispositif ?
- et si cela était possible aurait on les moyens (humains en particulier) pour accompagner de façon efficace le millier d'étudiants décrocheurs ?
- et puis « ? ».

En terme d'innovation pédagogique pour la remédiation des décrocheurs, seules des dispositifs classiques ont été utilisés. L'intérêt de l'expérimentation est d'avoir proposé des solutions de mise en œuvre, en interne ou en externe, pour toutes les pistes. Un regret, le concept d'APPN (atelier pédagogique personnalisé et numérisé) proposé par l'UVSQ semble intéressant mais n'a pas été vraiment travaillé. En particulier cela suppose que les étudiants soient formés à une utilisation raisonnée des TICE dans le contexte d'apprendre à apprendre.

En terme d'essaimage, l'expérience de l'UVSQ est parfaitement transférable à toute université qui s'en donnera les moyens. Une communication du côté opérationnel de cette expérience auprès des universités confrontées au problème des décrocheurs (c'est à dire toutes) est indispensable.

Le problème de moyens est important à souligner car le budget d'un établissement ne permet pas forcément de financer un dispositif spécifique aux décrocheurs. En rappelant que pour l'état, le cout de l'étudiant est de l'ordre de 7000 € par an, on voit que le financement d'un tel dispositif peut facilement être « rentable » pour la tutelle et la société.

L'université de Versailles Saint-Quentin a été sacrée « meilleure université de France » selon une étude du ministère de l'Enseignement supérieur.

Ce classement repose sur le taux de réussite en Licence ainsi que sur la capacité des

établissements à tirer le meilleur de leurs étudiants, c'est-à-dire sur la «valeur ajoutée» qu'ils peuvent leur apporter en fonction de leur profil de départ (milieu social d'origine, âge, sexe, cursus scolaire).

On peut penser que le dispositif ABRI n'est pas étranger à ce classement flatteur.

La question est de savoir si l'UVSQ pourra prolonger sur ses ressources propres ce dispositif qui a fait ses preuves mais qui reste très perfectible.

Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse

Ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et de la Vie Associative
Direction de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et de la Vie Associative

Mission d'animation du Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse
95, avenue de France 75 650 Paris Cedex 13
Téléphone : 01 40 45 93 22
www.experimentation.jeunes.gouv.fr

